

Conditions générales de vente

Mountain Excursion

Raison sociale :

Villars Ski School LLC, (Ecole de Ski Villars sàrl), ci-après « VSS ».

Mountain Excursion est un département de Villars Ski School LLC, Ecole de Ski Villars Sàrl

Siège :

Mountain Excursion

C/O Villars Ski School LLC

Le Daphné

CH-1884 Villars-sur-Ollon

Directeurs de Mountain Excursion:

David Camponovo, Martin Deburaux et Stéphane Schneider.

Dispositions générales :

Objet : Cette convention générale de vente régit la vente de prestations du département « Mountain Excursion » de la société « Villars Ski School LLC, Ecole de ski Villars sàrl ». Mountain Excursion est un département qui organise des activités en montagne destinés aux particuliers ou aux entreprises.

Exclusion : Sont exclues de cette convention de vente toutes les prestations concernant l'enseignement du ski ou de l'école de ski qui font l'objet d'autres conditions générales de vente, disponibles à notre siège.

Consultation : Ce document est en libre consultation à notre siège ainsi que sur internet sur le site www.mountainexcursion.ch .

Seule la version française et complète de ce document fait foi.

Assurance :

VSS est au bénéfice d'une assurance Responsabilité civile professionnelle auprès de la Nationale Suisse à concurrence d'une somme de CHF 15'000'000.- .

Le client n'est pas assuré par VSS. Les clients doivent obligatoirement être couverts par une assurance personnelle contre les risques inhérents à la pratique d'activités sportives en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, accident, etc.). S'il s'agit d'une entreprise, elle devra être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Les sociétés organisatrices doivent s'assurer que tous les participants sont au bénéfice d'assurances personnelles couvrant les risques inhérents à la pratique d'activités sportives en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, accident, etc.).

Réservation:

Les réservations sont considérées comme définitives lorsque le client renvoie signée l'offre proposée ou s'il accepte l'offre par e-mail ou par courrier.

Il appartient au client de fournir à VSS des informations exactes concernant l'identité, les capacités et les niveaux de tous les participants afin que VSS puisse conseiller le client dans les activités qui conviennent aux

participants et d'assurer leur sécurité. VSS ne saurait être tenue pour responsable si, suite à des renseignements inexacts, un client est incapable de suivre la ou les activités.

Annulation, remboursement et report :

Seules les informations figurant sur l'offre acceptée sont valables. Elles sont valables uniquement pour les dates, les horaires et les prestations indiqués.

Lors d'une annulation survenant plus de 14 jours avant le début de la prestation, seuls les frais déjà engagés par VSS (soit environ 40%) ainsi qu'un montant forfaitaire de CHF 400.- pour frais de dossier seront facturés au client. Toutes les annulations survenant durant les 14 jours précédents la prestation ne seront pas remboursées. Le nombre définitif de participants peut évoluer jusqu'à 14 jours avant le début de la prestation. Si le nombre de participants est inférieur au nombre de participants confirmés, seul le montant conforme au nombre de participants confirmés sera facturé. Les reports ne sont pas acceptés. En cas de remboursement du client, VSS dispose de 30 jours pour effectuer le remboursement.

Un montant minimal peut être exigé par VSS dans les offres. Des conditions particulières peuvent être conclues entre le client et VSS. Elles seront mentionnées dans l'offre ou le contrat de vente.

Conditions météorologiques et autres cas de force majeure:

Les conditions météorologiques, les pannes de remontées mécaniques ou autres cas de force majeure indépendants de la volonté de VSS ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report, dès lors que l'activité est assurée par VSS. Dans un tel cas, aucun remboursement ou report ne sera effectué.

Protection des données personnelles :

Les informations fournies par nos clients ne serviront qu'à l'usage exclusif de Villars Ski School LLC et seront traitées avec la plus grande confidentialité. VSS peut utiliser le nom de ses clients sur la page « référence » de son site internet et sur sa brochure sauf avis contraire du client par écrit.

Sécurité :

VSS ne tolérera pas la consommation d'alcool durant les activités, hormis une consommation modérée pendant le repas précédent une activité. VSS peut interdire à certains participants de participer à des activités si elle estime que leur comportement représente un danger pour leur sécurité ou celle du groupe. Les participants doivent être particulièrement attentifs lors des explications concernant la sécurité. Le personnel de VSS est toujours équipé de moyens de communication permettant de prévenir les secours. Le nombre de participants par accompagnant ne pourra pas excéder 10. En fonction des activités, le nombre d'accompagnants peut être plus important. Pour toutes les activités soumissent à autorisation, VSS fait appel à son personnel qualifié ou à des professionnels extérieurs. Pour des raisons de sécurité, tous les participants doivent être équipés pour la pratique de sports en montagne et en fonction des conditions météorologiques. VSS se réserve le droit d'accepter ou non les participants ne satisfaisant pas à ces règles.

Divers :

VSS se réserve le droit de modifier ou de supprimer certaines prestations. Les tarifs, horaires et informations figurant dans nos brochures et sur nos sites internet sont communiqués à titre indicatif et sous réserve de modification.